

CRITÈRES

de l'action communautaire autonome DANS LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

01.

ÊTRE UN
ORGANISME À BUT
NON LUCRATIF

La mission et les orientations ont comme objectif la rentabilité sociale.

02.

ÊTRE ENRACINÉ
DANS SA
COMMUNAUTÉ

Le centre est connu et reconnu comme un acteur majeur dans sa communauté. Son milieu de vie contribue au sentiment d'appartenance des citoyens.

03.

ENTREtenir UNE
VIE ASSOCIATIVE
ET DÉMOCRATIQUE

Besoins exprimés par:
membres, bénévoles, salariés, gens de la communauté

Espaces de délibération:
ateliers, comités, journées d'orientation, assemblée générale annuelle, conseil d'administration

Moyens:
transmission de l'information, animation, sentiment d'appartenance

Vie associative saine

04.

ÊTRE LIBRE
DE DÉTERMINER
SA MISSION, SES
APPROCHES,
SES PRATIQUES ET
SES ORIENTATIONS

Les moyens d'action privilégiés par les centres communautaires de loisir sont:

Éducation populaire

Formation des bénévoles, des jeunes, des adultes, des aînés

Loisir communautaire

- Culturel
- De plein-air
- Scientifique
- Sportif

Action communautaire

- Cuisine collective
- Accueil des nouveaux arrivants
- Magasin partage
- Groupe d'achat
- Jardin collectif
- Animation estivale
- Congé scolaire
- Halte-garderie
- Activité familiale
- Joujouthèque
- Répît
- Aide aux devoirs
- Collaboration/partenariat
- Fête de quartier
- Accueil des organismes communautaires
- Participation à des projets collectifs

05.

AVOIR ÉTÉ
CONSTITUÉ
À L'INITIATIVE
DES GENS DE LA
COMMUNAUTÉ

Le centre est né d'une volonté citoyenne de se regrouper pour agir.

Il offre un milieu de vie intergénérationnel accessible à tous.

C'est un lieu d'animation et de reprise de pouvoir.

06.

POURSUIVRE
UNE MISSION
SOCIALE QUI LUI
SOIT PROPRE ET
QUI FAVORISE LA
TRANSFORMATION
SOCIALE

L'ensemble des actions des centres a pour résultat :

Milieu de vie

- Lieu d'appartenance
- Renforcement du tissu social
- Création de liens
- Ouverture aux autres et à son milieu

Qualité de vie

- Amélioration des conditions de vie
- Conciliation famille-travail
- Services de proximité
- Sentiment d'appartenance
- Promotion des saines habitudes de vie
- Bris de l'isolement

Prévention sociale

- Sécurité publique
- Rapprochement interculturel
- Socialisation
- Cohésion sociale
- Lutte au décrochage scolaire

Intégration

- Soutien aux personnes vulnérables
- Insertion sociale et professionnelle
- Réseautage

Participation sociale

- Développement ou renforcement du potentiel de réflexion et d'action
- Implication bénévole
- Milieux de vie dynamiques

07.

FAIRE PREUVE DE
PRATIQUES
CITOYENNES ET
D'APPROCHES
LARGES, AXÉES SUR
LA GLOBALITÉ DE
LA PROBLÉMATIQUE
ABORDÉE

Les centres communautaires de loisir favorisent l'éducation populaire, le travail collectif et les démarches démocratiques.

Le loisir est un moyen d'intervention permettant d'agir avec les personnes dans un contexte non menaçant.

Le caractère multi (multiâge, multidisciplinaire, domaines d'intervention multiples) des centres communautaires de loisir favorise une intervention auprès d'une diversité de personnes.

L'approche holistique des centres communautaires de loisir prend en considération toutes les facettes de la vie des individus et des collectivités.

08.

ÊTRE DIRIGÉ
PAR UN CONSEIL
D'ADMINISTRATION
INDÉPENDANT DU
RÉSEAU PUBLIC

Le conseil d'administration doit être totalement libre de ses actions et agir dans l'intérêt du centre.

Les décisions du réseau public ne doivent pas avoir d'incidence sur l'accomplissement de la mission du centre.



Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir